



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine-DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

4.12 OBJET : RCCR - NAMËCHE: rue Bois l'Evêque - Aménagement d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 alinéa 1^{er} ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale,

- portant sur la matérialisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue Bois l'Evêque ;
- en raison de problèmes de vitesse dénoncés par des riverains ;

Vu que l'aménagement prévu se situe dans une zone 30 réglementée ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 18 août 2022 par Monsieur Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef auprès de la Direction des Services techniques communaux, laquelle vise :

- l'avis du 18 août 2022 de la Direction des Services techniques communaux ;
- l'avis du 27 juin 2022 de la Zone de Police des Arches ;

Vu l'avis technique préalable numéro 2H1/FB/pg/45984 du 7 juin 2022 de l'agent compétent de la Région wallonne ;

Vu le plan de situation ;

Vu le plan en coupe et le plan terrier ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A L'UNANIMITE,

ARRETE :

Article 1^{er} :

A NAMÊCHE, dans la rue Bois l'Evêque, un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal est établi à hauteur de l'immeuble portant le numéro 58.

Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux A14 et F87 et le dispositif repris au plan annexé.

Le dispositif surélevé sera conforme à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 9 octobre 1998 fixant les conditions d'implantation des dispositifs surélevés sur la voie publique destinés à limiter la vitesse à 30km/h et les prescriptions techniques auxquelles ceux-ci doivent satisfaire.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier, via le «*Portail de Wallonie*».

Article 3 :

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de Tutelle.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

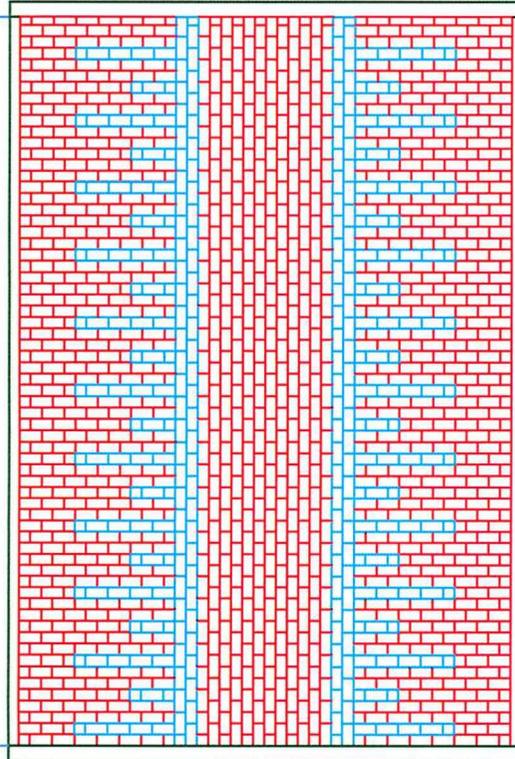
Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS

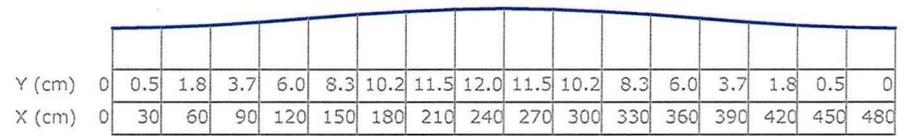
Signal F87

- Pavés de teinte blanche
- Pavés de teinte rouge



Signal F87

Vue en plan



Valeurs du profil en long

Vu pour rester annexé à la délibération
n° 4.12 du 19/09/2022
du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

Par le Conseil

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX, Claude EERDEKENS



Aménagement d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue Bois l'Evêque à Namèche						
 VILLE D'ANDENNE <small>Direction des Services Techniques Promenade des Ombres, 25 5300 Andenne</small>	Dessiné par	Laurent DELBROUCK Agent technique en chef	Plan et profil			
	Verifié par	Simon LEROY Directeur technique a.i.	Date	Ech.	Dossier	Page
			12.05.2022	---/---	RCCR	1/1